

Déclaration sur la situation en HAÏTI

Québec | 1-4 février 2017

Le Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réuni à Québec du 1^{er} au 4 février 2017 :

RAPPELANT la *Résolution sur la situation en Haïti*, adoptée par l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie en session plénière à Antananarivo (Madagascar) du 9 au 12 juillet 2016, et la *Déclaration sur la situation en Haïti*, adoptée par le Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réuni à Siem Reap (Cambodge) le 28 et 29 janvier 2016 ;

RÉAFFIRMANT que le cycle électoral tout juste achevé en Haïti constitue une étape significative dans le processus de consolidation de la démocratie et de sortie de crise, dans un contexte encore marqué par les souffrances consécutives au séisme historique du 12 janvier 2010 ;

PRENANT ACTE de la décision du Conseil électoral provisoire, suivant les recommandations de la Commission indépendante d'évaluation et de vérification électorale, d'annuler le premier tour de l'élection présidentielle, tenu en octobre 2015, en raison d'irrégularités et de fraudes électorales, et de fixer la reprise du scrutin le 9 octobre 2016 ;

SE DÉSOLE du passage dévastateur de l'ouragan Matthew, le 4 octobre 2016, qui a ravagé l'ouest et le sud du pays, entraînant la mort d'au moins 546 personnes, et a obligé les autorités à reporter le scrutin présidentiel ;

EXPRIME son émotion, ses plus sincères condoléances et tout son soutien à la population haïtienne, et plus spécifiquement aux proches des victimes et aux milliers de personnes sans-abris, devant les effets dramatiques de l'ouragan Matthew ;

FÉLICITE le Conseil électoral provisoire pour sa capacité à présenter rapidement un nouveau calendrier électoral à la suite du report du premier tour de l'élection présidentielle en raison de l'ouragan Matthew ;

SALUE la tenue dans le calme du premier tour de l'élection présidentielle le 20 novembre 2016 et la victoire, dès ce premier tour, de M. Jovenel Moïse, permettant ainsi d'aboutir au transfert pacifique du pouvoir présidentiel conformément au choix démocratique du peuple haïtien ;

REGRETTE les violences qui ont éclaté dans certains quartiers de la capitale à l'annonce de la victoire de M. Jovenel Moïse par le Conseil électoral provisoire le 28 novembre 2016 ;

- PREND ACTE** de la confirmation des résultats définitifs de l'élection présidentielle par le Conseil électoral provisoire le 3 janvier 2017 et de l'entrée en fonction prévue du Président élu le 7 février 2017 ;
- DEMANDE** au nouveau Président élu, à son gouvernement et aux parlementaires haïtiens de faire preuve de leadership et de travailler à la reconstruction politique, sociale et économique du pays afin de soutenir le peuple haïtien dans ses aspirations légitimes à la stabilité et au développement ;
- SOUHAITE** la reconstitution effective et rapide de la section haïtienne de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie afin que les parlementaires haïtiens puissent prendre la place qu'il leur revient au sein de notre Assemblée ;
- RAPPELLE** le soutien de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie au peuple haïtien et sa disponibilité à mettre en œuvre des actions de coopération destinées au renforcement de son Parlement bicaméral.